



Proposition de prescriptions (ALD) pour les patients adressés en préservation de la fertilité masculine avant traitement potentiellement stérilisant

Prescriptions de l'autoconservation

ORDONNANCE 1 :

Autoconservation de sperme

> *Préciser le type de pathologie et la date prévue du démarrage du traitement*

IMPORTANT A SAVOIR :

Dans le cas où la mise en route du traitement puisse permettre un délai de 3 à 9 jours : 2 ou 3 recueils de sperme seront réalisés, avec si possible abstinence d'au moins 2 jours avant le recueil.

Sérologies réglementaires : Prescrire ce bilan dès la consultation d'oncologie pour répondre aux exigences légales et sanitaires.



ORDONNANCE 2 :

Sérologies HIV, Hépatite B (Ag Hbs, Ac HbC Ac HbS), Hépatite C, Syphilis

La prise de rendez-vous doit être accompagnée de l'envoi par fax de la fiche de liaison (téléchargeable sur le portail Cancer & Fertilité du site internet www.oncopaca.org)